

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3253**

commune (s) : **Bron**

objet : **Prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'université Lyon 2 Lumière - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : **jeudi 3 mai 2012**

Secrétaire élu : **Madame Karine Dognin-Sauze**

Compte-rendu affiché le : **vendredi 11 mai 2012**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3253

commune (s) : Bron

objet : **Prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'université Lyon 2 Lumière - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2263 du 18 avril 2011 modifiée par décision n° B-2011-2628 du 7 septembre 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles concernant la prestation de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'université Lyon 2 Lumière à Bron.

Ce marché a été notifié sous le numéro 115398.11 le 21 juillet 2011 au groupement X'TO/Cholley Ingénierie/Synapse Construction/Europe Acoustique/CSD Ingénieurs/Ouest Coordination pour un montant de 530 700 € HT, soit 634 717,20 € TTC.

Dans le cadre du marché de prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'IUT de l'université Lyon 2 Lumière à Bron et afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation thermique (RT 2012), le maître d'ouvrage souhaite confier une mission complémentaire au maître d'oeuvre visant à tendre vers les prescriptions du bâtiment basse consommation (BBC).

Cette mission de suivi et de contrôle de la performance du bâtiment en termes d'étanchéité à l'air a pour objet de sensibiliser les entreprises à cette problématique afin d'assurer des résultats en cohérence avec la démarche de performance énergétique et de qualité environnementale engagée sur ce projet.

Dans le cadre de cette mission, une réunion spécifique sur la problématique de l'étanchéité à l'air sera organisée afin de sensibiliser les entreprises au sujet et le déroulement d'un test d'infiltrométrie. Cette réunion sera également l'occasion de mettre en place avec les lots concernés, un système de validation des produits et des solutions mises en oeuvre sur cette thématique.

Aussi, afin de vérifier que la mise en oeuvre des prestations de travaux soit correcte et permette d'obtenir ce bâtiment BBC, il est nécessaire de réaliser un contrôle de l'étanchéité à l'air du bâtiment par 2 tests :

- un test intermédiaire permettant la validation au plus tôt des principes de pose des entreprises,
- un test final afin d'évaluer le niveau d'étanchéité à l'air atteint.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 500 € HT, soit 5 382 € TTC porterait le montant total du marché à 535 200 € HT, soit 640 099,20 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,85 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 115398.11 conclu avec le groupement X'TO/Cholley Ingénierie/Synapse Construction/Europe Acoustique/CSD Ingénieurs/Ouest Coordination pour les prestations de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'université Lyon 2 Lumière à Bron.

Cet avenant d'un montant de 4 500 € HT, soit 5 382 € TTC porte le montant total du marché à 535 200 € HT, soit 640 099,20 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,85 % du montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 136 - fonction 23 - opération n° 0P03O0609.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.